



Samedi 27 juillet 2024

Passage en vigilance orange canicule

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance orange canicule à compter de demain dimanche 28 août à 12h.

Situation :

En cours de journée de dimanche, un flux de secteur sud et des conditions anticycloniques s'installent et se renforcent. Ainsi, une hausse progressive des températures s'entame, des températures caniculaires sont atteintes du centre de l'Aquitaine au sud du Limousin.

Épisode caniculaire de relativement courte durée mais particulièrement intense en début de semaine prochaine. Il nécessite une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

Prévisions pour le Lot-et-Garonne :

En cours de journée de dimanche, les températures montent progressivement. On attend des températures maximales entre 34°C et 36°C.

Pour la nuit de dimanche à lundi, on attend encore d'ici la fin de nuit des températures douces avec 20°C à 23°C.

Lundi, la chaleur devient très intense sur le sud du pays puisqu'on atteint généralement 25°C à 38°C, jusqu'à 40°C voire localement plus sur le sud-ouest.

Mardi, les températures sont en légère baisse sur le sud-ouest (on n'y atteint plus les 40°C) mais restent très chaudes. Les températures minimales sont encore en petite hausse (entre 21°C et 24°C).

Mercredi, les températures amorcent une baisse mais dépassent encore les 35°C sur le sud du pays.

Il est conseillé aux maires de :

- Informer et alerter :
 - Ses propres services ;
 - Les structures et établissements relevant de sa compétence, dont les crèches municipales, les structures d'accueil de jeunes enfants et mineurs relevant de sa compétence et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- Mettre en place la cellule communale de suivi, et activer son plan communal de sauvegarde (volet gestion sanitaire des vagues de chaleur) ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;
- Faire contacter les personnes fragiles isolées (personnes en situation de dépendance, âgées, à mobilité réduite ou handicapées...) ;

- Organiser le transport des personnes vulnérables habitants dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs, vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée ;
- Mettre à disposition des populations, notamment des populations vulnérables, les localisations des espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies (application smartphone, carte interactive sur le site de la commune, panneaux lumineux...);
- Faire appel en tant que de besoin aux antennes de proximité des associations nationales et aux associations locales, aux volontaires du service civique ;
- Assurer un suivi spécifique des décès sur sa commune ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées ;
- Reporter ou aménager, voire en dernier ressort interdire, toute manifestation, notamment sportive, ou grand rassemblement sur sa commune dont il a connaissance ;
- Exceptionnellement et temporairement, aménager les horaires des chantiers, notamment du BTP, sur la voie publique.

Le SIDPC reste à votre disposition pour tout complément d'information au 06.85.30.11.90.

VIGILANCE CANICULE





Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateurs...)



En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin



Limitez vos activités physiques et sportives



RESPECTEZ
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture